



Le p'tit journal du Relais Petite Enfance
RPE - Éveil & Vous
du CIAS à l'Ouest de Rennes



Automne / Hiver
2022

Le P'tit Journal du RPE

sommaire

Informations & actualités

Déclaration à la mission d'agrément.....	p 2
Sécurité chauffage.....	p 2
Aides pour les MAM.....	p 3
Renouvellement d'agrément.....	p 4
Actu du RPE.....	p 4/5

Le point sur...

Convention collective nationale unique de l'emploi à domicile en vigueur depuis le 1er janvier 2022.....	p 6 à 8
--	---------

DOSSIER

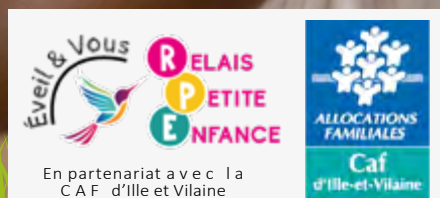
Le regard bienveillant et la contenance.....	p 9 à 10
Le coin lecture.....	p 11
Partage d'expériences.....	p 11

Retour sur...

La soirée d'information juridique.....	p 12
Les ateliers éveil musical.....	p 12
Le spectacle : « Dans la Forêt ».....	p 13
La conférence stéréotype de genre.....	p 12
Les ateliers motricité.....	p 13
La conférence sur l'arrivée d'un nouvel enfant et soirée d'échanges.....	p 13

Le coin des idées

Explorer, Créer :	
Le bain des poupées.....	p 14
Le signe du moment.....	p 14
La posture de yoga.....	p 14
Les comptines.....	p 14
À table !.....	p 15



Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes

Pôle Petite Enfance - RPE Éveil & Vous

Place Toulouse-Lautrec - BP 31 - 35 310 MORDELLES - 02 90 02 36 85 - rpe@cias-ouest-rennes.fr



édito



L'attention au jeune enfant

Porter attention au jeune enfant à tous les stades de son développement. Un enjeu de société crucial !

La naissance constitue tout d'abord une étape déterminante car le bébé si démuni doit compter sur l'attention de son entourage. Il doit grandir et construire son identité à la faveur de l'attention à laquelle il peut légitimement prétendre.

L'environnement susceptible d'agir sur le développement précoce du jeune enfant est par ailleurs multifactoriel : aspects matériels, facteurs écologiques, psychoaffectifs, etc.

C'est pourquoi, les professionnels de la petite enfance s'emploient à accorder leur attention au profit individuel des jeunes enfants, avec le souci de rester en lien étroit avec leurs parents et d'autres professionnels du champ sanitaire et social.

La mission des professionnels du secteur de l'enfance est centrale, elle témoigne d'une préoccupation pour l'éveil, l'éducatif, le développement moteur, sensoriel ou émotionnel des jeunes enfants.

L'utilité de leur rôle mérite donc d'être pleinement reconnue !

Gisèle HUTEAU
Vice-Présidente Petite Enfance
du CIAS à l'Ouest de Rennes

POUR INFORMATION

Que devez-vous déclarer à votre mission agrément ?

- Les arrivées et départs des enfants dans les 8 jours, par le biais des fiches de mise à jour.
- La mise à jour de vos disponibilités sur le site ne remplace pas l'envoi de ce document à la mission agrément.
- Vous devez également déclarer vos disponibilités d'accueil sur le site de la Caf monenfant.fr.
- Tout accident ou événement grave concernant un enfant accueilli.
- Tout changement d'adresse et de modification dans votre composition familiale (mariage, séparation, naissance, événement grave...) et fournir au service agrément une copie de la pièce d'identité de tout nouveau majeur résidant à votre domicile.
- Toute cessation provisoire ou définitive d'activité (congé parental, arrêt maladie de longue durée, exercice d'une autre activité...).
- En cas de reprise d'activité, vous devez en informer la mission agrément afin qu'une visite à votre domicile soit effectuée.

Point sécurité sur l'installation des chauffages

Pour la sécurité des enfants accueillis, il est important d'être vigilants sur l'état et l'entretien des installations de chauffages électriques, au gaz, de la cheminée ou du poêle...

Quels les risques d'un mauvais entretien ou d'une mauvaise installation de chauffage ?

- **Brûlure** : Ces appareils diffusent une chaleur importante et sont souvent situés dans la pièce de vie de votre domicile. Chez les enfants, ils peuvent être à l'origine de brûlures très graves.
- **Intoxication pour l'enfant** : Les appareils défectueux et mal entretenus peuvent dégager un gaz toxique : le monoxyde de carbone. Ce gaz est inodore, invisible et non irritant. Il peut provoquer des maux de tête, des nausées, des malaises... Son action peut être rapide et peut entraîner des intoxications graves (pouvant aller jusqu'au décès).
- **Incendies ou explosions** : dans de plus rares cas.

Quels sont les moyens de prévention ?

- **Poser une barrière de sécurité adaptée fixe** (pare-feu) devant l'insert, la cheminée, le poêle : le pare-feu doit être installé de façon à ce que l'enfant ne puisse jamais être en contact physique avec la source de chaleur !
- **Ramoner régulièrement les conduits de cheminées** par un professionnel.
- **Les appareils de chauffage doivent par ailleurs être aux normes**, régulièrement entretenus et vérifiés par des professionnels. Ils doivent être utilisés dans le respect de leur mode d'emploi (cf. notice d'utilisation).
- **Etre équipé d'au moins un détecteur de fumée** par logement, comme l'impose la loi du 8 mars 2015, aux locataires et propriétaires occupants et veiller à l'entretien et au bon fonctionnement des détecteurs.
- **Opérer une vigilance constante** durant l'accueil des enfants.



POUR INFORMATION

Les aides à destination des MAM

Prime à l'installation :

- 300€ ou 600€ par la CAF ou la MSA aux nouveaux assistants maternels (montant qui dépend du lieu d'habitation).
- Compenser les frais liés à la mise aux normes du lieu d'accueil ou à l'achat de matériel de puériculture.
- Conditions d'attribution : avoir suivi la formation initiale, être référencée sur monenfant.fr et un RPE, avoir signé la charte d'engagements réciproques, avoir exercé durant 2 mois minimum, maintien de l'activité professionnelle durant 3 ans, respect des plafonds Pajemploi.

Aide au démarrage forfaitaire :

- Accordée par la CAF pour un montant de 3 000 €.
- Conditions d'attribution : chaque assistant maternel dispose d'un agrément, adhésion à la charte qualité des MAM d'Ille et Vilaine et demande d'aide formulée dans les six mois suivants la date de signature, maintien de l'activité de la MAM durant 3 ans.

Prêt à l'amélioration de l'habitat (PALA) :

- Maximum 10 000€ accordé sous forme de prêt sans intérêt, dans la limite de 80% des dépenses, remboursable sur 120 mensualités.
- Pour améliorer le lieu d'accueil, la santé ou la sécurité des enfants accueillis et faciliter le renouvellement ou l'extension de l'agrément.
- Chaque assistant maternel d'une MAM peut bénéficier d'un PALA.
- Conditions d'attribution : agrément en cours, être propriétaire, locataire ou occupant de bonne foi du logement qui constitue l'accueil de l'enfant.

Aide à la prise de fonction :

- A demander dans les 6 mois suivant l'obtention ou renouvellement de l'agrément auprès de l'Ircem.
- Justifier de trois mois d'activité professionnelle.
- Cumulable avec la prime d'installation de la CAF.
- Sous conditions de ressources.

Plan rebond :

Renforcement des aides aux EAJE et MAM durant 2 ans dès 2021

Depuis 2021, les Caf ont lancé un Plan rebond sur 2 ans destiné aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux Maisons d'assistants maternels. Les Mam répondent aux attentes des parents et des professionnels, en proposant une solution hybride de l'accueil individuel. A ce titre, elles ont besoin d'être accompagnées de manière spécifique, en particulier dans la phase de démarrage. Il s'agit ici d'un soutien en investissement :

Immobilier :

Les projets de Mam bénéficieront du Paje au même titre que les « micro-crèches Paje ».

L'une des conditions est d'être implantée sur un territoire dont le taux de couverture en mode d'accueil est inférieur à 58 % et dont le potentiel financier est inférieur à 900 €.

OU d'être implantée sur un territoire ciblé dans un appel à projet engagé par la Caf pour le développement de l'offre selon des modalités fixées localement.

Montant de référence : 7 400 € (+ majorations prévues dans le Plan crèche).

Mobilier :

Toutes les Mam (nouvelles ou avec un projet d'extension) bénéficieront de « l'aide au démarrage » de 3000€, quel que soit leur lieu d'implantation.

D'autres aides possibles en lien avec l'amélioration du logement :

- Crédit d'impôts pour les économies d'énergie.
- Prêts à l'amélioration de l'habitat.

POUR INFORMATION

Renouvellement d'agrément : Les nouvelles dispositions ?

Le Décret n° 2021-1446 du 4 novembre 2021 relatif aux conditions d'agrément, de suivi et de contrôle des assistants maternels et des assistants familiaux et aux règles applicables aux locaux et à l'aménagement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant modernise la réglementation du métier d'assistant maternel en application de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

En effet, il précise notamment :

- La Maison d'Assistant Maternel (MAM) inscrite comme lieu d'accueil, au même titre que le domicile de l'assistante maternelle. L'agrément ne sera donc plus systématiquement rattaché au domicile de l'assistante maternelle.
 - La décision de refus d'agrément est motivée et notifiée au demandeur.
 - Les conditions d'accueil exceptionnel simultanée de six mineurs : Le critère d'âge des enfants accueillis est supprimé et l'ordonnance prévoit la possibilité d'accueil en surnombre à titre exceptionnel. Le décret vise à encadrer cette pratique prévue à l'article R.421-39 : l'assistant maternel est tenu de déclarer à la mission agrément dans les huit jours suivant :
 - l'accueil, le nom et la date de naissance des mineurs accueillis,
 - les modalités d'accueil et les noms, adresses et numéros de téléphone des représentants légaux des mineurs,
 - Ainsi que toute modification de l'un de ces points.
- L'assistant maternel tient à la disposition des services de PMI :
- Tous documents relatifs aux jours et horaires d'accueil des enfants prévus au contrat, soit l'activité prévisible et effective, ainsi que le nombre et l'âge des autres mineurs sous sa responsabilité exclusive,
 - Tous justificatifs lié(s) au(x) dépassement(s) exceptionnellement, notamment le nombre maximal d'enfants de moins de onze ans se trouvant simultanément sous sa responsabilité exclusive.
- Les obligations en cas de déménagement du lieu d'exercice de l'assistant maternel : le professionnel doit informer le Président du Conseil Départemental de son nouveau lieu d'exercice. Ce dernier diligente une visite pour vérifier la conformité de l'agrément existant et des nouvelles conditions d'accueil, et procède à la modification de l'agrément.

Actu du Relais Petite Enfance

La nouvelle animatrice au RPE Éveil & Vous

Marie LE LOARER quitte le RPE Eveil et Vous pour de nouvelles opportunités. Nous remercions Marie pour son investissement au sein du RPE, sa créativité et son dynamisme. L'équipe du Relais Petite Enfance a le plaisir d'accueillir Soazig Moré en tant que nouvelle animatrice RPE. Elle organisera les ateliers d'éveil de LE RHEU et CINTRE



« J'ai une licence de psychologie et un diplôme d'éducatrice de jeunes enfants. J'ai débuté ma carrière d'éducatrice au sein d'une crèche familiale et par la suite, j'ai été salariée d'associations d'assistantes maternelles.

J'ai intégré le CIAS en 2008. J'ai ainsi pu évoluer sur différents postes: les jardins d'enfants, les espaces-jeux, les multi-accueils et surtout la ludothèque. Toutes ces expériences ont enrichi ma pratique professionnelle.

En rejoignant l'équipe du RPE, je vais compléter cet enrichissement et surtout poursuivre les 2 axes que j'apprécie le plus dans mon métier que sont l'accueil et le soutien. »

Soazig MORE

Actu du Relais Petite Enfance

SOIRÉE D'ÉCHANGE mardi 22 février à 20h30

« Le stéréotype de genre : l'enjeu de l'égalité fille-garçon »

Après avoir animé la conférence puis des ateliers d'éveil sur « Le stéréotype de genre: l'enjeu de l'égalité fille-garçon », Suzanne JOLYS animera une soirée d'échanges entre assistants maternels pour poursuivre votre réflexion et observer autrement l'accueil de chaque enfant.

Cette soirée d'échanges aura lieu : le mardi 22 février 2022 dès 20h30

Groupe limité à 15 professionnels inscrits. (le lieu sera défini prochainement).

Renseignements et inscriptions auprès du RPE.



Semaine Nationale de la Petite Enfance du 19 au 26 mars 2022

La 9ème édition de la Semaine Nationale Petite Enfance aura lieu du 19 au 26 mars 2022, sur le thème « (re)trouvailles ».

A travers ce titre, la SNPE joue avec l'orthographe et propose plusieurs définitions sur le thème de cette année.

« Les retrouvailles sont toujours plurielles, avec plusieurs personnes, avec des humeurs, des souvenirs et un plaisir de se retrouver. Si on enlève le « re », il reste trouvailles. Ce sont des choses extraordinaires produites fortuitement, au détour d'un chemin inconnu, elles surprennent et rendent heureux. Un peu magique, la trouvaille est heureuse. »

Pour cette nouvelle édition, le RPE vous invite à rejoindre un groupe d'organisateur, organisatrices.

Pour rejoindre l'équipe qui organisera ce temps de (Re)trouvailles, vous pouvez contacter le RPE Eveil et vous par mail sur rpe@cias-ouest-rennes.fr ou au 02 90 02 36 85.



CONFÉRENCE jeudi 12 mai à 20h30

« L'estime de soi des enfants »

Monica MEJIA, psychologue clinicienne, interviendra sur le thème : « L'estime de soi des enfants »

Le jeudi 12 mai à 20h30

Les modalités d'organisation vous seront précisées ultérieurement.

Renseignements et inscriptions auprès du RPE.



La Convention Collective nationale unique
du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile,
entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022



Le mode d'accueil individuel concerne plus d'1,1 million de familles, dont :

- 1 million de parents qui emploient 290 000 assistantes maternelles
- 128000 parents qui emploient 117000 gardes d'enfant à domicile.



Depuis le 1er janvier 2022, la convention collective nationale unique du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile améliore et en renforce les droits des assistants maternels et des gardes à domicile.

Ce document, négocié durant plusieurs mois entre la FEPEM et les organisations syndicales (CFDT, CGT, FGTA-FO, SPAMAF et UNSA) a permis d'aboutir à une signature le 15 mars 2021, puis étendue par arrêté de la Direction Générale du Travail publié au JO le samedi 16 octobre.

Cette convention collective résulte d'un rapprochement des branches professionnelles des assistants maternels et des particuliers employeurs. Elle comprend trois socles avec :

- un socle commun aux deux branches de l'article 1er à l'article 88.
- deux socles spécifiques :
 - un socle assistant maternel de l'article 89 à l'article 126.
 - un socle salarié du particulier employeur concernant la garde d'enfants à domicile, de l'article 127 à l'article 168.

Il ne sera pas obligatoire de faire un avenant au contrat du salarié(e) pour prendre en compte les nouveautés de la CCN (ce changement s'impose automatiquement) mais ce sera fortement recommandé dans de nombreux cas, afin d'ajuster le contrat de travail à la nouvelle réglementation.

Par ailleurs, les démarches des particuliers employeurs seront simplifiées et le financement de certains droits mutualisés grâce au mandat de l'Association Paritaire Nationale Interbranche, autrement appelée APNI. Dès 2022, les droits collectifs seront également renforcés : tels que la professionnalisation, la prévoyance, les activités sociales et culturelles, la santé au travail, ...



CE QU'IL FAUT RETENIR :

<u>Recrutement</u>	Les parties peuvent signer : • Un engagement réciproque avec un assistant maternel (art. 93). • Une lettre d'engagement avec la garde d'enfants à domicile (art. 128-1).
<u>Contrat de travail</u>	• Forme générale : CDI • Chez une assistante maternelle : En cas de fratrie accueillie, un contrat de travail est signé par enfant. • Garde à domicile partagée (art. 128-1-2) : un contrat établi par famille . • Période d'essai : écrite, signé et débutant le 1er jour de la relation de travail : • Garde d'enfants à domicile (art. 131-1) : un mois renouvelable par écrit. • Assistant maternel (art 95-1) : La durée dépend du nombre de jours d'accueil par semaine prévue au contrat. La période d'essai inclut une période d'adaptation qui ne peut dépasser 30 jours calendaires.
<u>Durée conventionnelle de travail</u>	• Assistant maternel : 45 heures de travail effectif par semaine, avec une majoration au-delà de ce nombre d'heures. La durée maximale est fixée à 48 heures en moyenne de travail hebdomadaire sur une moyenne de 4 mois. • Garde d'enfants à domicile : 40 heures de travail effectif par semaine, avec des heures majorées au-delà. La durée maximale est fixée à 48 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives sans dépasser 50 heures la même semaine.
<u>Repos hebdomadaire (art. 46)</u>	Le salarié doit bénéficier d'un repos hebdomadaire de 35 heures consécutives.
<u>Jours fériés (art. 47)</u>	• Le 1er mai est le seul jour férié chômé. S'il est travaillé, il est majoré à 100%. • Le contrat de travail indique si les jours sont chômés ou travaillés : • Si les jours fériés sont chômés, la rémunération est maintenue sous réserve d'un accueil le jour d'avant et le jour suivant le jour férié. • Si les jours fériés sont travaillés, la rémunération est majorée d'au moins 10%
<u>Congés payés (art 48-1-1)</u>	• Report des congés non pris en cas d'arrêt de travail survenu avant ou pendant les congés payés. • L'indemnité de congés payés déterminée selon deux méthodes de calcul. • Pour les assistants maternels, le versement de l'indemnité de congés payés au 1/12ème est supprimé.

Source : Observatoire des emplois de la famille, Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, Rapport sectoriel, édition 2021.
La convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, Synthèse des webinaires juridiques petite enfance nov./déc. 2021 et janv 2022

<u>Absences</u> <u>(art. 105 de la CC)</u>	• Création de congés exceptionnels avec 1 jour ouvrable en cas de décès d'un descendant et 1 jour ouvrable en cas décès d'un ascendant, en ligne directe • L'absence de l'enfant accueilli chez un assistant maternel, justifié d'un certificat médical transmis au plutôt jusqu'au retour de l'enfant, sont non rémunérés : • 5 jours en cas de courtes absences de l'enfant. • 14 jours calendaires consécutifs. • Par an à compter de la date d'embauche ou la date anniversaire.
<u>Rémunération</u>	• Respect du salaire horaire minimum conventionnel par les partenaires sociaux chaque année. • Majoration de 3% si le salarié est titulaire d'une certification professionnelle de branche assistant maternel – garde à domicile. • Pour les assistants maternels, au-delà de la 45ème heure les heures sont majorées d'au moins 10%.
<u>Rupture de contrat</u>	<u>A l'initiative du particulier employeur :</u> • Assistants maternels (art. 119-1) : lettre de rupture envoyée en recommandé avec accusé réception (AR) ou remis en main propre contre décharge. La durée du préavis est fixée à : • 8 jours calendaires si accueil de moins de 3 mois. • 15 jours calendaires si accueil compris entre 3 mois et 1 an. • 1 mois si accueil de plus d'un an. • Gardes d'enfants à domicile (art. 151-1-1) : convocation à l'entretien préalable au licenciement informé par lettre recommandée avec AR ou remis en main propre contre décharge, suivi de l'entretien à partir du 4ème jour ouvrable à compter du lendemain de la réception de la convocation, puis notification du licenciement 4 jours suivants l'entretien dans la limite de 30 jours ouvrables. • En cas de garde partagée, la famille à l'initiative de la rupture informe par écrit l'autre famille de sa décision. Le préavis débute à la date de première présentation du courrier en AR et dure : • 1 semaine si ancienneté inférieure à 6 mois. • 1 mois si ancienneté comprise entre 6 mois et 2 ans. • 2 mois si ancienneté au-delà de 2 ans. Pour les deux professions, les sommes allouées lors de la rupture sont : • La régularisation des salaires en cas d'accueil de l'enfant sur 46 semaines ou moins par période de 12 mois consécutifs, • Le dernier salaire, • L'indemnité compensatrice de congés payés pour les congés non pris et non rémunérés, • L'indemnité compensatrice de préavis lorsque le préavis n'est pas réalisé. • l'indemnité de rupture est rémunérée : • Pour les assistants maternels, à hauteur de 1/80ème du total des salaires bruts perçus si l'ancienneté est égale à 9 mois au moins. • Pour les gardes à domicile, à hauteur d'1/4 de salaire brut mensuel par année d'ancienneté si l'ancienneté est d'au moins 8 mois (1/3 à compter de 10 ans d'ancienneté). <u>Les autres ruptures :</u> • Pour les assistants maternels, lors de la rupture imposée aux parties (art 119-3), le particulier employeur doit respecter la procédure classique de retrait de l'enfant. Ni préavis, ni indemnité ne seront mis en œuvre. • Pour les gardes d'enfants à domicile : La rupture conventionnelle du contrat a une indemnisation spécifique. Les parties peuvent décider d'un commun accord de mettre fin à leur relation de travail par écrit.



Le regard bienveillant et la contenance envers l'enfant

Article réalisé par Katell Jeantet-Cornic, psychomotricienne D.E (Victor Segalen)
Formée à la rééducation graphique (IRSP/Paris) / Groupes psychomoteurs/relaxation psychomotrice.

Nous utilisons les mots pour présenter le monde à l'enfant. Nous passons une grande partie de notre temps à commenter, à décrire le monde qui l'entoure. C'est de cette manière qu'il va intégrer pour une part la communauté des humains. Nous lui nommons les éléments qui l'habitent, qui nous entourent, mais aussi nous anticipons, nous décodons l'environnement pour le sécuriser.

La parole de l'adulte présent est donc une parole importante, fondatrice pour un développement homogène qu'elle soit représentée au sein de la famille, ou dans tout autre milieu comme le milieu professionnel : crèches, école etc... Dans son développement, l'enfant va s'appuyer sur cette parole bienveillante.

Le langage permet de soutenir la **construction de la conscience de soi**. Il participe à la construction du schéma corporel qui est la représentation que chaque individu se fait de son corps. C'est une élaboration progressive et personnelle.



“ Nous décodons l'environnement pour le sécuriser. “

A la naissance le tout petit n'a pas conscience de son corps. C'est l'activité psychique qui va permettre au bébé d'habiter son corps. Il est déjà équipé pour comprendre son environnement ; c'est l'**affordance**. Il va découvrir son corps par l'intermédiaire de la parole des adultes qui s'occupent de lui, au sein d'expériences diverses.

Le développement est un processus actif. L'activité du bébé se nourrit avec les **interactions**. Le bébé est sensible à la voix, au **dialogue tonique**. Il est capable d'interpréter à partir d'un timbre de voix, d'une gestuelle « l'état affectif » de celui qui s'occupe de lui. Par exemple, si je suis en colère, mes gestes peuvent être plus saccadés. Je peux être plus maladroit, et verbaliser de manière plus succincte ou différemment mes actions. Le bébé est capable, tout comme le jeune enfant de différencier un comportement bienveillant, d'un comportement plus distant. Il est en mesure de comprendre une parole bienveillante d'une parole mal intentionnée (prononcée avec plus ou moins de conscience).

Le vocabulaire que nous utilisons peut permettre de donner confiance mais peut aussi parfois diminuer la confiance et l'estime de soi. La parole de l'adulte est donc très importante et autant que possible elle se doit d'être **claire et contenante** quel que soit le message adressé.

On peut « reprendre un enfant » qui a transgressé une règle en utilisant un vocabulaire simple, un ton ferme et contenant afin qu'il puisse intégrer les repères donnés. Il s'agit de le guider dans son rapport au monde, dans sa socialisation.



Les réflexions qui concernent les **caractéristiques physiques** sont à mon sens à éviter dans la mesure où on ne choisit pas d'avoir telle couleur d'yeux, de cheveux etc... Cela peut créer un **sentiment de dévalorisation** si les propos « enferment » l'enfant dans ce qu'il est mais cela peut aussi créer éventuellement une mésestime chez les autres enfants présents, s'ils ont des caractéristiques bien différentes.

La **stimulation** des jeunes enfants permet aux enfants à travers des **activités diverses** de prendre conscience de leur corps et de leurs capacités. Cette stimulation n'est véritablement effective que si elle est traversée par le langage, par la parole des encadrants.

“ **Le développement est un processus actif** ”

La **motricité** libre sollicite l'enfant à travers la proposition d'expériences diverses.

Elle donne la possibilité de regarder, d'observer et éventuellement d'expérimenter. L'enfant est sujet de ses actions et décide lui-même d'y aller ou pas.

On peut l'y inciter mais aucunement le forcer. Il peut avoir besoin de répéter souvent une même action pour l'intégrer et passer à une autre expérience ensuite. D'autres enfants vont au contraire passer d'une action à l'autre, et le **soutien de l'adulte** peut permettre certains enfants de rester par exemple plus longtemps sur une même activité.



La question de la **tenue vestimentaire** est effectivement importante. L'enfant doit porter des habits qui lui permettent de vivre son corps dans toutes ses dimensions. Il est judicieux qu'ils soient pratiques, confortables, ce qui **n'exclue pas la dimension esthétique**. Des habits trop serrés par exemple peuvent entraver la motricité, gêner l'amplitude des mouvements et brider l'enfant dans ses expériences et dans l'analyse de ses ressentis.

FORMATION pour aller plus loin :

Ipéria propose une formation «**Adapter sa communication avec l'enfant et/ou favoriser la bientraitance envers les enfants et prévenir les douces violences**»

<https://www.iperia.eu/assistant-maternel/assistant-maternel-je-suis-deja-assistant-maternel/>

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez l'indiquer au Relais Petite Enfance Eveil et vous afin qu'un départ en formation soit organisé sur l'année 2022.

Pour se faire, vous pouvez contacter le RPE au 02 90 02 36 85 ou rpe@cias-ouest-rennes.fr.

pour les plus petits



« **J'aime mon corps** »
de Nikki Luna et Julienne Dadivas
« J'aime mon corps, mes doigts, mon ventre, mes jambes, mon cerveau, mon cœur, et bien sûr, mon sexe. ». Il n'est jamais trop tôt pour apprendre aux enfants que leur corps leur appartient.



« **Les p'tits noms** »
de Sibylle Delacroix
Sibylle Delacroix a illustré au sens premier tous les surnoms affectueux inspirés des animaux, que l'on peut donner un jour à son enfant : «mon poussin», «ma grenouille», «ma puce», «mon petit chat»... Résultat : un livre absolument irrésistible et plein de tendresse !!!!

pour les adultes



«**Le cabinet des émotions : Aidez votre enfant à développer sa motricité**»
de Stéphanie Couturier
Comment développer les compétences et l'autonomie de l'enfant ? Dans ce cahier, vous trouverez des conseils utiles et des exercices concrets pour aider votre enfant à développer sa motricité. Les principes de la motricité libre et des activités autonomes vous sont présentées pour développer ses compétences et son autonomie.

pour les plus grands



« **Le corps humain, mes années pourquoi** »
édition Milan
Découverte du corps humain à travers un imagier divisé en 5 parties : *toi et les autres, *être vivant, *les 5 sens, *prendre soin de son corps, *la santé. A la fin de chaque partie, une double page d'autoévaluation «Voyons voir...» permet à l'enfant de vérifier ses acquis.



« **ABÉCDaire de la tête aux pieds** »
de Barroux
Un abécédaire parsemé de couleurs avec une jolie illustration. Pour apprendre les lettres et les parties du corps visibles et cachées...

Partage d'expériences

La promenade est souvent l'occasion de rencontrer des personnes dans la rue. En me baladant avec plusieurs enfants, j'ai constaté que c'est très souvent le même enfant qui attire le regard de l'adulte. Cet enfant est complimenté pour certains traits physiques (couleur des cheveux, des yeux, tenue vestimentaire). Cet enfant sourit facilement si on le regarde. Les deux autres enfants ne manifestent pas de réaction particulière lorsque l'on croise une personne.

Ainsi, un seul enfant est valorisé, comme si les deux autres étaient inexistants. On entre un peu dans un cercle vicieux où l'enfant valorisé cherche à entrer en contact avec les adultes que l'on croise parce qu'il est habitué à attirer leur regard, pendant que les deux autres restent silencieux, habitués à être ignorés...

Mais comment les enfants perçoivent cela ? Est-ce que cela aura des répercussions sur leur confiance en eux, sur leur sociabilité ? Au quotidien, dans notre travail nous prenons soin d'apporter notre attention et notre bienveillance à chaque enfant accueilli, mais nous devons aussi être vigilants quant aux interactions que les enfants ont avec d'autres adultes, même si cela peut paraître anodin ou peu fréquent. Notre rôle est de préserver les enfants et de les aider à tous se sentir des êtres uniques et dignes d'intérêt.

Frédérique, Chavagne



Soirée d’information juridique

Le 15 juin 2021, Charlotte GUIBERT et Marie LE LOARER ont organisé une réunion d’informations juridiques en présentiel et en visio. Les règles juridiques dans l’exercice de notre profession ne sont pas simples. Elles sont régies par un certain nombre de textes issus:

- du code de l’action sociale et des familles,
- du code de la santé publique,
- du code du travail, de la convention collective,
- sans oublier le contrat du travail et autres usages.

Au cours de cette soirée, les animatrices nous ont détaillé les principes essentiels de la relation de travail à partir des éléments suivants : l’engagement réciproque, les différents types de contrat de travail, la rémunération, les horaires, les indemnités, les congés payés.

Merci à elles pour ces rappels essentiels! Il est à noter que ces informations de premier niveau pourront être approfondies avec la formation: «Droits et devoirs dans l’exercice de son métier».

Chrystelle, Saint-Gilles

ATELIERS Éveil musical

Quelle joie de retrouver les séances d’éveil musical avec Jonathan Fouchet, musicien de l’Ecole de musique de la Flûme. La musique joue un rôle primordial dans le développement de l’enfant et les trois séances réparties sur un trimestre permettent aux enfants d’écouter de la musique et de faire connaissance avec différents instruments de musique du monde entier. La séance commence en douceur en guitare et en comptines pour inviter les enfants à s’asseoir sur le tapis. Puis vient l’histoire de Petit Bonhomme qui amène les enfants à découvrir un nouveau moyen de s’exprimer avec son corps: les mains, les pieds... Ensuite des instruments de musique sont disposés sur les tapis. Ils sont laissés à la libre découverte et à l’exploration des enfants!!!!

Des danses et des petits moments calmes ponctuent aussi la séance. Chaque enfant pourra ainsi découvrir un nouveau moyen de s’exprimer et d’interagir avec les autres enfants et adultes. Il découvrira aussi une communication autre qu’avec les mots.



CONFÉRENCE
Stéréotype de genre

Le RPE a proposé une conférence, animée par Suzanne Jolys, sur le stéréotype du genre ou l’enjeu de l’égalité fille-garçon. J’ai beaucoup apprécié comment Suzanne Jolys a mené cette conférence en nous confrontant d’entrée de jeu avec nos propres stéréotypes filles/garçons qui sont profondément ancrés en nous. Les concepts abordés, étayés d’exemples très concrets sont parlants et nous amènent à réfléchir comment, en tant qu’adulte nous pouvons, en conscience et au quotidien, être vigilant, évaluer notre pratique et l’ajuster au mieux pour tenter de gommer les différences entre les sexes.

Frédérique, Chavagne



CONFÉRENCE ET SOIRÉE D’ÉCHANGES
sur l’arrivée d’un nouvel enfant

Le 20 mai, David Cheynel spécialiste en psychopédagogie positive intervenait sur le thème : (Des)équilibre familial, quand l’arrivée d’un nouvel enfant change la place de chacun. Et, le 22 juin, il a animé la soirée d’échange.

Dans une fratrie ou avec le professionnel de la petite enfance, les enfants n’ont pas choisi l’arrivée d’un bébé. On doit être cohérent. Donc prévenir que le bébé demande beaucoup d’attention et dire que ce bébé c’est moi qui vais m’en occuper : « Tu pourras m’aider si tu le souhaites (nouveau rôle). Les aînés ont le droit d’être déçus, en colère. Tout est entendable. Il est nécessaire de respecter leurs émotions et d’être à l’écoute. Chacun aura une nouvelle place mais pour l’aîné il est important de lui laisser une place d’enfant. Chaque enfant a besoin de temps privilégié avec ses parents et il est bien de leur donner des responsabilités. Une famille est flexible et avec le temps chacun trouvera sa place.

Par ailleurs, David Cheynel nous a expliqué que tout être humain naît avec un héritage familial inconscient mais qui a une répercussion sur sa vie. Il a également abordé le sujet de la communication qui doit être claire. Dire à un adolescent le lave-vaisselle est plein, il ne réagit pas. Mais lui demander de le vider, il s’exécute. De plus, il nous a proposé de regarder le film « Vice-Versa » et le documentaire « L’enfant est le maître ».

Bernadette, Le Rheu



SPECTACLE « Dans la Forêt »



La conteuse, Cathy Bonsergent nous embarque au cœur de la forêt. On suit les aventures d’un petit écureuil soucieux de cacher ses provisions de glands dans les arbres. Il rencontre sur son chemin d’autres animaux aussi gourmands que lui : un pic vert, un geai puis un sanglier. Petits et grands sont plongés dans cet univers forestier grâce à un décor soigné et apaisant. On se laisse emporter par cette histoire automnale et la conteuse varie à bon escient les rythmes et les postures pour garder l’attention de ce petit public plein de vie et mouvant que sont les enfants.

Frédérique, Chavagne

ATELIERS Motricité

C’est toujours avec plaisir que les enfants et moi-même allons à la motricité. La salle est agréable et stimulante. Il y a différents espaces de jeu. Des parcours avec des modules de motricité, des cartons, des balles, des porteurs... Pour les plus petits, un tapis avec des jeux de différentes formes et textures pour éveiller leurs sens. Les vêtements de l’enfant ne doivent pas entraver la liberté de ses mouvements. Pieds nus, c’est l’idéal ; sinon chaussettes anti-glisses ou chaussons en cuir très souple. L’enfant investit le lieu à sa manière, à son rythme. Il évolue librement. Ainsi, il prend conscience de son corps et de ses capacités. Il développe son autonomie et sa confiance en lui. Le professionnel ou le parent observe l’enfant, l’accompagne, l’encourage et le félicite. De plus, si vous souhaitez conforter vos connaissances, il y a une formation proposée par IPERIA. Elle s’intitule : Accompagner l’évolution motrice et sensorielle de l’enfant.

Bernadette, Le Rheu



EXPLORER, CRÉER :

Le bain des poupées :

Matériel :

Déroulé de l'activité :

- 1 poupée corps dur,
- 1 bac rempli d'eau,
- 1 gant, du savon,
- 1 serviette,
- éventuellement 1 blouse pour l'enfant.

L'activité peut se faire en extérieur aux beaux jours ou dans une salle de bain. L'enfant déshabille la poupée et la met dans la baignoire. On laisse l'enfant manipuler le savon et utiliser le gant. Quand l'enfant estime que la poupée est propre, il peut la sortir, la sécher à l'aide de la serviette et la rhabiller.

Cette activité présente de nombreux intérêts pour l'enfant : déjà le plaisir de jouer avec l'eau mais aussi celui de mimer une activité du quotidien, le bain, et de faire comme les grands. Ensuite, c'est une bonne occasion d'aider l'enfant à appréhender les différentes parties du corps en les nommant sur la poupée au moment où il les lave.

Frédérique, Chavagne



Les comptines



« Moi le matin avec la Cie
Blablaba et tralala »

Refrain : Moi le matin, avec ma maman câlin, je m'habille, je m'habille/ et je suis très malin
Moi le matin, avec ma maman câlin, je m'habille et je suis très malin,

Mes chaussettes sur ma tête... non.

Refrain

Ma culotte dans mes bottes...non.

Mes chaussettes ...

Refrain

Mon pantalon sur le menton... non.

Ma culotte... Mes chaussettes...

Refrain

Mon pullover à l'envers... non.

Mon pantalon... Ma culotte... Mes chaussettes...

Refrain

Mon pullover... Mon pantalon... Ma culotte... Mes chaussettes...

Et mon manteau sur le dos, oui...

Refrain

Les mots d'enfants :



Un enfant adore que je nomme
chaque doigts de sa main.

Lors de la transmission, sa maman
(qui lui avait appris à compter ses doigts) me dit :
« Vous avez vu comme il compte bien ! ».

Elle prend sa main, pointe ses doigts et l'enfant
dit : « Pouce, index, majeur ... ».



Bernadette de Le Rheu



La posture de yoga

Le chat



Les signes du moment

Avoir mal



Fille / Garçon



À TABLE !

Bonhomme de neige

(à réaliser avec les enfants)

Ingrédients
(pour 2 enfants) :

- 4 tranches de brioche
- 2 pots individuels de fromage blanc
- 1 pomme rouge
- 4 pâtes de fruits de



Préparation :

- Découpez (avec 2 verres de tailles différentes) dans les brioches (2 petits ronds, 2 plus grands ronds) .
- Posez dans 2 assiettes
- Couvrir de fromage blanc
- Réalisez le chapeau et la bouche avec la pomme
- Faire les yeux, le nez, les bras et les boutons avec les pâtes de fruit.

Bon goûter !

Cerf

Ingrédients (pour 2 enfants) :

- 1 tranche de pain de mie
- 1/2 escalope
- 3 pommes de terre
- 1 petit céleri-rave
- 1 tomate
- 1 olive



Préparation :

- Faire la purée de pomme de terre /céleri-rave
- Cuire la 1/2 escalope (découpez en petits morceaux ou mixez pour les tous-petits),
- incorporez à la purée et mettez dans 2 assiettes pour faire le corps.
- Découpez 2 triangles dans le pain de mie, mettez 2 morceaux de tomate pour le nez
- 4 rondelles d'olive pour les yeux.
- Récupérez les croûtes de pain de mie pour la queue, les pattes et les bois.



3 animatrices à votre écoute :



Charlotte GUIBERT



Soazig MORÉ



Dorothée LE BAIL CHEVREAU

les ateliers d'éveil de 9 h 30 à 11 h 30

MORDELLES

Mardi & Jeudi
au Pôle Enfance «Le Pâtis»
Route de Cintré

CINTRÉ

Jeudi
à La Maison des P'tits Bouts
2 rue de Rennes

SAINT-GILLES

Mardi & Jeudi
au Pôle Enfance
Rue du Pont aux
Moines

CHAVAGNE

Lundi
au local «1,2,3, Soleil»
5 rue de la Croix Verte

LE RHEU

Mardi et Vendredi
au Centre d'animation «La Cranais»
1 rue des Béruchets

VEZIN-LE-COQUET

Lundi & Vendredi
au Centre de loisirs
«Les Korrigans»
Rue du Stade

les permanences

Les animatrices du RPE vous accueillent avec ou sans rendez-vous **dans chaque commune**

Mordelles	Lundi	9h à 12h30 au siège du CIAS à l'Ouest de Rennes
Chavagne	Mardi	14h à 18h à la Mairie
Le Rheu	Mercredi et Vendredi	9h à 12h30 13h30 à 17h* à la Médiathèque L'autre Lieu
Vezin-le-Coquet	Mercredi	13h30 à 17h30 à la Mairie
Cintré	Jeudi (semaines impaires)	13h30 à 17h30 à la Maison des P'tits Bouts
Saint-Gilles	Jeudi	14h à 18h à la Mairie (<i>sur RDV uniquement</i>)

* De 17h à 18h
sur RDV

le téléphone

Vous pouvez aussi nous contacter
par téléphone au **02 90 02 36 85**

Le lundi	9h à 12h30
Le mardi	14h à 18h
Le mercredi	9h à 12h30 et 13h30 à 17h
Le jeudi	14h à 17h30
Le vendredi	9h à 12h30 et 13h30 à 17h

En dehors de ces horaires, n'hésitez
pas à nous laisser un message
sur notre répondeur en précisant
votre nom, votre commune et vos
coordonnées.

Nous vous rappellerons au plus vite !

CONTACT RPE

Rendez-vous et renseignements auprès des animatrices du RPE

CIAS à l'Ouest de Rennes
Place Toulouse Lautrec - BP 31
35310 MORDELLES

02 90 02 36 85

rpe@cias-ouest-rennes.fr

www.cias-ouest-rennes.fr

RelaisPetiteEnfanceCIASOuestRennes

le comité
de rédaction



Frédérique ALAU
Chrystelle HOURCADE
Bernadette KODIA
Les Animatrices RPE

Le p'tit journal du RPE

N°12 février 2022
Périodique gratuit édité par le
Centre Intercommunal
d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes,

place Toulouse-Lautrec
BP 31 - 35310 Mordelles.
Directeur de publication :
Alain PITON, président du CIAS.
Rédaction :
équipe RPE- Éveil & Vous / assistant(e)s
maternel(le)s .

Maquette - impression :
service communication du CIAS.
Crédits photos :
CIAS, freepik , pixabay, iStock.

